

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 MAI 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le trois mai à dix-huit heures trente, à la mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, GEFFROY Déborah, LE COANT Anaïs, LE MEN Rémi, Mickaël URVOAZ.

Absents : FOLLEZOU Armand, MONFORT Frédéric, ZUURBIER Jeroen.

Secrétaire de séance : BANIEL Pascal.

Date de la convocation : 25 avril 2024.

Objet : Voirie 2024 : validation du programme d'investissement.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des voies communales retenues par la commission communale de voirie.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'estimatif proposé par Guingamp Paimpol Agglomération concernant les routes sélectionnées :

- La voie de « Rospellem » de 450 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 21 851.01€ H.T. avec 3 287.00 € T.T.C de travaux d'assainissement et de 2 841.00 € TTC de travaux de calage.
Le montant total pour la voie de « Rospellem » est de **32 349.21 € T.T.C.**
- La voie de « Kerbalanen » de 200 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 8 594.30 € H.T. avec 1 851.00 € T.T.C. de travaux d'assainissement et de 1 256.00 € TTC de travaux de calage.
Le montant total pour la voie de « Kerbalanen » est de **13 420.16 € T.T.C.**
- La voie de « Gollot Caer » de 210 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 12 474.28 € H.T avec 1 851.00 € TTC de travaux d'assainissement et de 1 318.50 € de travaux de calage.
Le montant total pour la voie de « Gollot Caer » est de **18 138.64 € T.T.C.**
- La voie de « Guerzu » de 460 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 22 116.05 € H.T. avec 2 569.00 € T.T.C de travaux d'assainissement et de 3 077.50 € TTC de travaux de calage.
Le montant total pour la portion de « Guerzu » est de **32 185.76 € T.T.C.**
- La voie de « Lesquern » de 350 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 17 496.55 € H.T. avec 1 851.00 € T.T.C. de travaux d'assainissement et de 2 225.50 € TTC de travaux de calage.
Le montant total pour la voie de « Lesquern » est de **25 072.36 € T.T.C.**
- La voie de « Quinquis Simon » de 75 mètres linéaires.
L'estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 6 317.03 € H.T avec 1 133.00 € TTC de travaux d'assainissement et de 578.00 € de travaux de calage.
Le montant total pour la voie de « Quinquis Simon » est de **9 291.44 € T.T.C.**
- Le chemin d'exploitation à Calanhel Melscoet qui appartient à CARNOËT et PLOURAC'H » est très dégradé. Un devis du 14 mars 2024 a été reçu en mairie par Guingamp Paimpol Agglomération de 13 658.00 € T.T.C. Ce montant sera à diviser par 2. La participation pour CARNOËT et PLOURAC'H est identique soit **6 829 € T.T.C.**

Le montant total du programme de voirie s'élève à 137 286.57 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et mis au vote (09 pour), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Retient les voies communales ci-dessous pour le programme de voirie 2024

○ La voie de « Rospellem » de 450 mètres linéaires
Le montant total pour la voie de « Rospellem » est de **32 349.21 € T.T.C.**

○ La voie de « Kerbalanen » de 200 mètres linéaires.
Le montant total pour la voie de « Kerbalanen » est de **13 420.16 € T.T.C.**

○ La voie de « Gollot Caer » de 210 mètres linéaires.
Le montant total pour la voie de « Gollot Caer » est de **18 138.64 € T.T.C.**

○ La voie de « Guerzu » de 460 mètres linéaires.

Le montant total pour la portion de « Guerzu » est de **32 185.76 € T.T.C.**

○ La voie de « Lesquern » de 350 mètres linéaires.

Le montant total pour la voie de « Lesquern » est de **25 072.36 € T.T.C.**

○ La voie de « Quinquis Simon » de 75 mètres linéaires.
Le montant total pour la voie de « Quinquis Simon » est de **9 291.44 € T.T.C.**

○ La participation de la commune de CARNOËT pour l'empierrement du chemin d'exploitation à Calanhel Melscoet qui appartient à CARNOËT et PLOURAC'H » est de **6 829 € T.T.C.**

L'estimatif du montant total du programme de voirie 2024 s'élève à 137 286.57 € T.T.C.

Les dépenses concernant le programme de voirie 2024 seront inscrites au BP 2024 avec un estimatif de 150 000 € opération 325.

- Autorise Monsieur le Maire ou son 2^{ème} Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier (Convention, groupement de commandes).

Objet : Adhésion à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposé par GPA pour les travaux de voirie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Guingamp Paimpol Agglomération propose d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes d'entretien de voirie. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal et situées hors agglomération.

A cet effet, il est proposé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dont Monsieur le Maire donne lecture.

Après en avoir délibéré, et mis au vote (09 pour) Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2024 accepté dans la délibération N° 20 du 03 mai 2024.

Objet : Aire de jeux : réfection de l'existant, agrandissement avec acquisition de nouvelles structures : choix de l'entreprise.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'actuellement, l'aire de jeux se compose d'une structure pour les 4-12 ans, d'une plus petite structure pour les 6-36 mois, d'un city et d'un portique comprenant une balançoire classique et une balançoire nid d'oiseau inclusive accessible à tous à partir de 3 ans. La commission loisirs et tourisme souhaite apporter quelques améliorations. En effet, la fourniture et la pose d'une aire multisport date de 2007 pour un montant de 31 461.20 € H.T. Les équipements sont en bon état mais la réfection du gazon synthétique s'impose car très abimé voir dangereux.

Au vu de l'espace restant autour de l'aire de jeux de la commune, le projet est d'apporter de nouveaux équipements et un parcours sportif. L'actualité des jeux olympiques de 2024 va-t-elle inciter la population à bouger vers des structures de jeux et les inciter à faire du sport ?

Dans la continuité de l'accessibilité de tous, le projet consiste à installer un trampoline adapté PMR. Pour les tout-petits, un petit tobogan pour les 6-36 mois qui sera placé à côté du trampoline et enfin sur toute la longueur du city, un parcours sportif composé de « pas de géant », une échelle horizontale, une poutre mobile, des barres parallèles et des barres fixes 3 hauteurs pour les plus âgés ayant envie de faire de l'exercice et qui sont trop grands pour les autres jeux.

De plus, il serait judicieux d'installer des buts sécurisés et adaptés dans la cour de l'école.

2 devis ont été reçus :

Qualicité et MECO.

La commission loisirs a validé le devis de Qualicité qui propose un trampoline PMR et un tobogan plus long ainsi que 2 buts de foot de meilleure qualité pour l'école.

Après en avoir délibéré, et mis au vote (*9 pour*) Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avis de la commission et accepte le devis de l'entreprise Qualicité pour un montant de 41 380 € H.T soit 49 656 € T.T.C,
- Précise que les crédits sont inscrits au BP 2024 à l'opération 320.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Objet : Hangar communal : maçonnerie, bardage et achat de 2 portails

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'effectuer le bardage de 4 travées à l'hangar communal afin de sécuriser le site. Des devis ont été réceptionnés en mairie.

Pour la maçonnerie, l'entreprise COLCANAP pour un montant de 4 535 € H.T. soit 5 442 € T.T.C.

Pour le bardage, l'entreprise JPS Couverture pour un montant de 7 029 € H.T soit 7 731.90 € T.T.C.

L'entreprise Gedimat, un devis pour une porte de service d'un montant de 442.54 € soit 531.05 € T.T.C.

Concernant les portails, 2 entreprises nous ont adressés des devis :

- L'EURL fermeture industrielle CRAS de CLEDEN POHER
- SAS HAMEURY de PLOUIGNEAU.

Après en avoir délibéré, et mis au vote (*9 pour*) Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider les devis suivants :

- Pour la maçonnerie, l'entreprise COLCANAP pour un montant de 4 535 € H.T. soit 5 442 € T.T.C.
- Pour le bardage, l'entreprise JPS Couverture pour un montant de 7 029 € H.T soit 7 731.90 € T.T.C.
- L'entreprise Gedimat pour l'achat d'une porte de service d'un montant de 442.54 € soit 531.05 € T.T.C.
- L'EURL fermeture industrielle CRAS pour la fourniture et la pose d'une ossature complète pour recevoir les 2 portes sectionnelles d'un montant de 10 116 € H.T. soit 12 139.20 € T.T.C.

Le coût prévisionnel des travaux est de 22 122.54 € soit 25 844.15 € T.T.C

PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 2024 à l'opération 319.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les devis.

Objet : Instauration d'un tarif pour la location de la cuisine pour les associations communales et extérieures.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que plusieurs associations communales ou extérieures souhaiteraient utiliser la cuisine fonctionnelle de CARNOËT et la petite salle pour la fabrication des plats à emporter. L'utilisation de la cuisine est rarement prise pour la journée mais pour ce genre de locations engendre des frais : utilisation du gaz, de l'électricité, de l'eau, du lave-vaisselle.

Monsieur Le Maire propose d'instaurer un tarif pour la location de la cuisine et petite salle uniquement pour les associations. Il propose un tarif de 100 € pour les associations de la commune et 150 € pour les associations extérieures.

Après en avoir délibéré, et mis au vote (9 pour) Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la location de la cuisine et de la petite salle à l'occasion des repas à emporter
 - PRECISE le tarif suivant :
 - Associations communales : 100 €
 - Associations extérieures : 150 €
- uniquement PLOURAC'H et PLUSQUELLEC.

Objet : Restauration de la 2^{ème} tranche de l'église Saint Pierre Saint Paul de CARNOËT : résultat de l'appel d'offres.

Dans le cadre de l'appel d'offres en procédure adaptée pour les travaux de rénovation 2^{ème} tranche de l'église Saint Pierre Saint Paul de CARNOËT, et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le 29 février 2024 en présence de Monsieur Le MOËN Bernard, architecte qui a procédé à la dévolution des lots, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de la consultation qui portait sur 4 lots. La commission d'appel d'offres a suivi l'avis de l'architecte. Les montants des travaux pour chaque entreprise. Une erreur de devis s'est glissée dans l'appel d'offres et dans l'analyse de plis. Le montant du devis de l'entreprise JPS est erronée dans la délibération prise le 29 mars 2024. Le montant correct est de 57 780.41 € H.T.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (9 pour),

- **Confirme** l'avis émis par la commission d'ouverture des plis sur le choix des entreprises en validant la proposition émise par la commission d'appel d'offres en accord avec l'analyse de Monsieur LE MOËN Bernard, architecte.

- **Attribue** le marché de la façon suivante :

Lot n°1 : Gros-œuvre / Maçonnerie : Entreprise GREVET de LAVAL pour un montant de 113 760.11 € H.T.

Lot n°2 : Charpente et menuiseries : Ateliers DLB de Gouesnou- BREST pour un montant de 22 531 € H.T.

Lot n°3 : Couverture : Entreprise JPS Couverture de CARNOËT pour un montant de 57 780.41 € H.T.

Lot n°4 : Vitraux : Atelier Neil Mackensie de SAINT CLET pour un montant de 27 990 € H.T.

- **Précise** qu'à ce jour, la préfecture nous a adressé le montant de la subvention attribuée dans le cadre de la DETR 2024 : 35 864 €.

Concernant La Région et Le département, nous n'avons pas reçu d'arrêté d'attribution de subvention et donc aucun devis ou acte d'engagement n'est signé.

